



Délibération n° 10 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), .

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Marché de Noël 2015 – Tarification.

Madame Karine QUEVEDO, Conseillère municipale, déléguée aux écoles, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la 8^{ème} année consécutive, un marché de Noël le 19 décembre 2015 en nocturne de 17h00 à 22h00 et le dimanche 20 décembre 2015 de 10h00 à 18h00. Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 60 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, deux tables et chaises par exposant,
- gratuit pour les associations et les commerçants Pignonais moyennant un chèque de caution de 60€.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 22 janvier 2015.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 10/2015

Objet : Animation – Marché de Noël 2015 – Tarification.

PREF 34
03-02-15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 22 janvier 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN